

VIE URBAINE

| Alors que le nouveau plan de tarifications a été présenté hier à la presse

Stationnement : le grand bouleversement

Oui, comme nous l'avons annoncé il y a plusieurs jours, les tarifs de stationnement vont changer dès le 1^{er} juillet. Et pas qu'un peu ! Après des réunions avec les unions de quartiers et les commerçants, la décision a été entérinée par une conférence de presse organisée hier matin, à laquelle participaient trois élus, Jacques Wiart, Antoine Back et Sonia Yassia.

Libérer un espace public sous tension

Le point de départ de ce grand bouleversement, qui touche notamment les horodateurs et le ticket résident, est un constat : il faut réguler le stationnement dans nos rues, sachant que 63 % des ménages possèdent une voiture, mais seulement 37 % un parking privé et sachant que la plupart des parkings publics en ouvrage sont sous-occupés. Il y a, par exemple, plus de 200 places vacantes en permanence dans les sites de l'hyper-centre. Tandis que « les places sur voirie sont sous pression. »

Pourquoi ? Parce qu'actuellement, l'offre tarifaire de courte durée privilégie le stationnement sur voirie. Exemple : en se garant deux heures dans la rue, on paie 3,50 euros contre 4 euros à Philippeville ou 3,70 euros à Verdun.

D'où l'idée d'augmenter les tarifs sur voirie, afin de pousser les gens, soit à choisir les parcs en ouvrage, soit à préférer les transports en commun après s'être garés dans les parkings relais en périphérie. Hier, les élus ont précisé que l'un des buts de l'opération est de « libérer de l'espace public et donc d'embellir la ville en apaisant les rues et en favorisant la rotation pour le commerce de

centre-ville. »

Autre changement : le ticket résident. Fini le "12 euros mensuels pour tous" ! Les nouveaux prix tiendront compte du quotient familial (revenus + nombre de personnes à charge dans le foyer) et iront donc de 10 à 30 euros par mois. Ça s'appelle la "tarification solidaire".

Qu'en est-il des zones payantes, seront-elles étendues ? La mairie a déjà prévu plusieurs réunions publiques avec les habitants (ci-dessous), dans les quartiers pouvant être concernés. Les décisions seront prises à ce moment-là. On se souvient que certains habitants de l'Île Verte s'étaient interrogés, il y a quelque temps, sur la possibilité de rendre payantes leurs rues pour éviter les stationnements d'opportunité des automobilistes en quête de places gratuites. La suite nous dira donc s'ils optent ou non pour cette solution.

Concernant le plan financier, les élus ont évoqué, après question de notre part, 2,4 millions de recettes, dont « plus de la moitié sera destinée aux nouveaux horodateurs qui coûtent 1,5 million d'euros ». Le reste ira à l'embellissement de la ville. « Le but n'est pas de dégager de marge financière », conclut la municipalité.

Ève MOULINIER

Les réunions publiques pour décider en concertation le nouveau périmètre des zones payantes sont les suivantes :

- mardi 31 mai de 18 h 30 à 20 h 30, à la salle polyvalente de l'Île Verte.
- Mercredi 1^{er} juin de 18 h 30 à 20 h 30 à la Plateforme (9, place de Verdun).
- Vendredi 3 juin de 18 h 30 à 20 h 30, à la Maison des Habitants Chorier-Berriat.



La municipalité veut « aérer le centre-ville », en incitant l'utilisation des parcs en ouvrage ou des transports en commun. Selon les trois élus, en conférence de presse, Antoine Back, Jacques Wiart et Sonia Yassia, « cette décision est en cohérence avec le processus "Ma rue apaisée" lancé par la Métropole. » Photo Le

Comment et pourquoi le ticket résident va-t-il augmenter ?

Parmi les grands changements annoncés, il y a la hausse des prix du ticket résident, selon une tarification dite "solidaire", basée sur le quotient familial (QF).

De 10 à 30 euros selon le quotient familial

Finis donc le tarif actuel de 12 euros par mois pour tous. À partir du 1^{er} juillet, ce sera 10 euros/mois pour les QF inférieurs ou égaux à 661, 20 euros/mois pour les QF compris entre 662 et 1 200 et 30 euros/mois pour le QF supérieurs à 1 200.

Le ticket résident journalier sera de 3 euros, celui à la semaine sera de 9 euros et il n'y aura qu'un seul ticket ré-

sident par foyer.

La municipalité avance que 35 % des usagers paieront 10 euros, tandis que 45 % seront à 20 euros et 20 % à 30 euros, en précisant toutefois qu'un bilan sera fait au bout d'un an pour vérifier ces projections...

Ce qui serait bien effectivement, quand on sait que le ticket résident est aujourd'hui délivré sur la seule présentation de la taxe d'habitation, qui n'est pas liée, sauf pour les exonérations complètes, aux revenus. Impossible donc de vraiment savoir quel type de famille a besoin d'un ticket.

Et pourquoi, au fait, augmente-t-il ?

La municipalité précise que Grenoble faisait partie jusque-là des villes les moins chères (Brest cumule par exemple à 70 euros par mois, Lyon à 20 euros tandis que Strasbourg est à 10 euros) et que le prix n'avait pas été réajusté depuis 2008. « C'est aussi un signal qu'on voulait envoyer aux familles, celles qui ont des garages privés mais qui s'en servent de seconde cave ou d'entrepôt, on leur rappelle que l'utilisation de l'espace public n'est pas gratuite. »

Èv. M.

Retrouvez dans notre journal de dimanche les réactions politiques à cette annonce

Voici ce qui va changer à partir de juillet prochain à Grenoble

→ La CB pour les horodateurs

Les horodateurs des zones oranges et violettes seront centralisés et équipés du paiement par carte bleue. Il faudra, en revanche, attendre début 2017, pour la mise en place d'un dispositif de paiement de stationnement sur téléphone mobile.

→ Tarifs "voirie" de la zone orange et de la zone violette

Il faudra payer 2,50 euros pour 1 heure (contre 1,70 aujourd'hui) et il faudra payer 4,50 euros pour deux heures (contre 3,50 euros aujourd'hui).

→ Tarifs zone verte

Il faudra payer 1,50 euro par heure jusqu'à 3 heures (contre 1 euro aujourd'hui), puis 1 euro par heure jusqu'à 8 heures de stationnement (contre 0,60/h aujourd'hui).

→ Tarif résident

Une nouvelle tarification dite "sociale" sera mise en place aussi le 1^{er} juillet. Elle se basera sur le quotient familial.



À partir du 1^{er} juillet, les horodateurs des zones orange et violette seront centralisés et équipés du paiement par carte bleue.

Photo Le DL/J.-B.V.

→ Pour les véhicules professionnels

La tarification professionnelle (dépannages et professions médicales) va évoluer. La durée maximum de stationnement sera étendue à 2 heures au lieu de 1 h 30. L'accès au tarif préférentiel pour les professionnels sera élargi aux professions de soins (auxiliaires de vie). Le tarif sera de 0,60 euro pour une heure et de 10 centimes pour dix minutes.

Quelques chiffres sur les voitures à Grenoble

L'offre de stationnement sur Grenoble

- Il y a aujourd'hui sur Grenoble 40 000 places en voirie, dont plus de 12 000 payantes.
- En zone violette, il y a actuellement 3 460 places, en zone verte 7 200 et en zone orange 1 650.
- Il y a aussi 40 000 places privées.
- 8 000 places dans les parcs publics (Métro).
- 2 000 places dans les parkings relais (SMTC).

Les voitures des Grenoblois

- 63 % des ménages grenoblois possèdent une voiture, et 37 % d'entre eux ont un parking privé.
- 65 000 voitures particulières sont possédées par les ménages.